

La Confédération mondiale du travail profondément divisée

QUÉBEC — À sa deuxième journée, le colloque de Québec sur les droits de l'homme a laissé transparaître hier les tensions profondes qui existent à l'intérieur de la Confédération mondiale du travail (CMT).

Les divergences ont trait aux réalités culturelles mais surtout géo-politiques des divers continents. Les syndicalistes asiatiques, par exemple, sont très sensibles à tout ce qui sent le communisme, alors que les Latino-Américains ont toujours été plutôt braqués contre le capitalisme, expression de l'impérialisme nord-américain.

Dans un document qu'elle a fait circuler hier, la BATU (confédération des syndicats asiatiques) a notamment déploré qu'on ait choisi de ne pas parler des pays socialistes, jugeant que la CMT manquait ainsi à ses responsabilités à l'égard des travailleurs de ces pays. Elle a estimé non valables les raisons invoquées

parce que, selon elle, bien des gens qui en ont été les victimes auraient pu venir au colloque témoigner «des conditions horribles qui sont faites aux droits de l'homme dans ces pays».

La BATU avait d'ailleurs protesté au congrès d'Evian, en 1973, contre les concepts et la terminologie «trop marxistes», qu'utilisait la CMT et qui constituaient, selon elle, une déviation par rapport à l'orientation première et aux objectifs humanistes de la confédération mondiale. Hier, à Québec, elle a enjoint la CMT de considérer la situation des pays asiatiques avec plus de réalisme. Le syndicalisme là-bas a plutôt comme priorité de s'organiser à la base avant de réclamer des gouvernements l'adoption d'une charte des droits du travailleur.

Les Latino-Américains, quant à eux, dont le combat essentiel a traditionnellement été dirigé contre l'impérialisme nord-américain, se trou-

vent souvent aux prises avec le dilemme d'échapper à l'emprise étatsunienne pour tomber dans l'orbite soviétique. Mais depuis sa fondation en 1954, la CLAT (Centrale latino-américaine des travailleurs) a toujours défendu le non-alignement, comme l'a expliqué son secrétaire général, M. Ernesto Maspero, au cours d'une rencontre avec la presse hier.

M. Maspero a dit que la guérilla en Amérique latine n'était jamais le fait des travailleurs mais de bourgeois qui, une fois parvenus au pouvoir, se trouvaient naturellement aussi coupés des masses que leur prédécesseurs. C'est ce qui explique que les révolutions se font presque toujours sur le dos des classes laborieuses, ouvriers et paysans.

Comme toutes les organisations progressistes, la CLAT avait appuyé au départ la révolution cubaine, mais elle s'en est vite détournée quand elle a vu l'orientation totalitaire que le régime prenait, notamment quand Castro a fait incarcérer les dirigeants du Mouvement du 26 juillet, qui avait tant contribué à la chute de Batista. Un de ceux-ci, M. Reinold Gonzalez, récemment libéré des prisons castristes, après vingt ans de détention, est justement venu à Québec dire les travaux forcés que lui a imposés un régime de plus en plus aligné sur Moscou.

M. Maspero craint fort la situation qui se développe actuellement au Salvador. Les mouvements terroristes dans ce pays ont comme stratégie, selon lui, de provoquer une

réaction de l'extrême-droite qui servirait finalement les intérêts soviétiques. Dans le climat actuel de guerre froide ramené par l'affaire afghane, les Etats-Unis n'hésiteraient pas à intervenir au Salvador, ce qui autoriserait les Soviétiques à intervenir à leur tour, dans leur zone d'influence.

Mais la reprise en main du Salvador par une dictature qui serait sûrement moins féodale et mieux organisée que celle de Romero aurait, selon M. Maspero, des effets contagieux sur toute l'Amérique centrale et partant, l'Amérique latine. Même le régime sandiniste au Nicaragua serait balayé. C'est pourquoi les syndicats centro-américains affiliés à la CLAT ont affirmé officiellement, en janvier dernier au Costa Rica, leur appui aux réformes entreprises par le gouvernement actuel du Salvador et qui, dans certains cas (réforme agraire, nationalisations...) va plus loin que ce qui se fait au Nicaragua.

Au sujet de ce dernier pays, le délégué Huembez a fait part de la lutte que mène actuellement la Centrale des travailleurs du Nicaragua (CTN), en butte aux persécutions des nouveaux dirigeants. Ceux-ci voudraient imposer leur propre centrale sandiniste, d'inspiration marxiste-léniniste, et arriver ainsi à une situation totalitaire: parti unique, syndicat unique, etc. La CTN a reçu tout l'appui de la CLAT dans sa résistance à un nouveau pouvoir qui se cristallise de plus en plus du côté de l'intolérance et qui a recours de plus en plus à l'intimidation physique pour arriver à ses fins.

Trois policiers de Beloeil accusés de brutalité

Il n'aura fallu qu'une journée complète d'audience au juge Denys Dionne et au commissaire Normand Saint-Georges, deux membres de la Commission de police du Québec, pour entendre toute la preuve ayant trait à un acte présumé de brutalité policière, qui se serait déroulé à Beloeil, le 14 mai 1978.

Le plaignant dans cette cause, Christian Bouchard, un jeune homme de 23 ans, est venu raconter hier qu'on l'avait interpellé sans raison, puis arrêté alors qu'il déambulait tranquillement dans la rue, qu'on lui avait donné un coup de matraque sur une main en le fouillant et que, rendu au poste de police local, il avait encore été matraqué avant d'être soumis à un interrogatoire relativement à sa conduite lors d'un incident survenu deux semaines auparavant dans un débit appelé «Bambou Bar», dans cette municipalité de la rive sud.

Tour à tour, les trois agents mis en cause dans cette affaire, MM. Jean Ledoux, Jacques Fortier et James Montgomery, ont nié les faits allégués par le plaignant, tout en expliquant le pourquoi de son arrestation et certains gestes fermes qu'il a fallu poser à son endroit.

N'étant aucunement connu des policiers de Beloeil, Bouchard était recherché à la suite de sa présumée entrave au travail de policiers, alors que ceux-ci avaient été appelés à rétablir l'ordre au Bambou Bar, où des dommages matériels avaient été causés au début de mai 1978.

Se tenant tenus sur les lieux une première fois, les policiers avaient dû rebrousser chemin, parce qu'ils s'étaient sentis menacés par un groupe de motards qui occupaient la place et qui avaient menacé de les injurier tout en les apercevant de

N.-D.-des-Neiges

Le juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure a décidé de prendre en délibéré hier la requête d'un groupe de parents qui contestent le statut non confessionnel de l'école Notre-Dame-des-Neiges, qui avait été décrété par le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation.

La veille, tout en plaçant non plus l'inconstitutionnalité

tion pastorale est allée trop loin. Pour lui, la Loi de l'instruction publique qui est venue par la suite n'a fait qu'ajouter à ces garanties sans jamais rien retrancher.